

**REGATE DEPARTEMENTALE PAV D2
CN ST JACUT le dimanche 10 Avril 2022**



AVIS DE COURSE

Lieu : Club Nautique Saint Jaut – Plage du Rougeret
22750 – SAINT JACUT DE LA MER

tél : 06.83.67.35.32

Email: club.nautique.saintjacut@gmail.com

L'ÉPREUVE

Régie par les règles de course à la voile RCV 2021-2024, les prescriptions de la FFV, le règlement sportif de la ligue en vigueur ainsi que le règlement sportif du championnat départemental 22, sauf si l'une d'entre elles est modifiée par les instructions de course ou leurs annexes.

CLASSEMENTS

La flotte est répartie dans les catégories suivantes :

- Bic 293 (minimes, cadets, espoirs)
- Windfoil

DOCUMENTS A FOURNIR

- Licence annuelle 2022 « Compétition »
- Autorisation parentale à remplir sur la fiche d'inscription, sur papier libre, ou document du CDV22

Droit d'inscription

5€ par coureur

PROGRAMME

9h-10h : Confirmation numéro de voile

10h : Briefing, présentation de l'épreuve et rappel de quelques règles

11h : Mise à disposition pour plusieurs manches à suivre

14h30 : Heure de lancement maximum du dernier départ

15h30 : Proclamation des résultats, remise des récompenses

MARÉES: : Pleine mer 14h25 , Coeff 24

ANNEXE PROTOCOLE SANITAIRE :

Chaque participant doit être conscient :

- des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le ministère des sports,
- du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,
- que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par le Covid-19,
- que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'organisateur ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au Covid-19
- que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques de l'ensemble des pratiquants
- L'organisateur peut obliger un bateau qui a un cas suspect de Covid 19 dans son équipage à abandonner immédiatement la course. S'il ne le fait pas, il pourra être disqualifié

Les règles à observer durant l'évènement seront les suivantes:

- Port obligatoire du masque à terre pour les accompagnateurs, les participants et les organisateurs.
- Respect de la distanciation physique de 2m entre chaque personne durant la préparation du bateau.
- Le brassage des participants sur le parking sera à éviter chacun devra rester avec son club.
- Chaque compétiteur ne devra toucher que son propre matériel.
- Toute personne présentant des symptômes de la COVID 19 dans les 14 jours suivant la compétition devra prévenir le club organisateur

L'équipe organisatrice en appelle au bon sens de chaque participant et accompagnateur, si vous présentez les symptômes de la COVID 19 ne vous présentez pas à l'évènement.